

sont remarquablement proches les unes des autres. C'est dans leurs conséquences à l'égard de deux éléments très différents de la réalité mondiale que ces politiques divergent forcément.

Je vais vous rappeler brièvement quelques-unes des réalités sur lesquelles sont fondées les relations entre nos deux pays.

Le Canada et les États-Unis se partagent la partie du continent nord-américain située au nord du Rio Grande. Nos économies sont interdépendantes au point qu'il serait plus juste d'affirmer qu'elles sont solidaires. Le total de nos échanges dépasse les 20 milliards de dollars par an, chacun étant le meilleur client de l'autre. Si nos économies avaient la même dimension, le problème se poserait différemment et certainement avec moins d'acuité. Tel n'est pas le cas; le rapport s'établit à 10 contre 1 en faveur des États-Unis au chapitre des populations et des produits nationaux bruts. Par habitant, les investissements canadiens aux États-Unis sont plus élevés que les investissements américains au Canada, à cette différence que les investissements américains au Canada se traduisent, à raison de 50%, par un contrôle américain de nos industries manufacturières, -- dans certains secteurs, y compris l'automobile et les produits pétrochimiques, le pourcentage est beaucoup plus fort encore. Par ailleurs, la part de la propriété canadienne dans l'économie américaine est négligeable. Pour que nos politiques servent les intérêts du Canada, elles doivent tenir compte de cet écart de puissance.

Notre attitude à l'égard de l'investissement étranger en général, et de l'investissement américain en particulier, est et demeurera constructive. Le Canada se trouve toutefois à l'heure actuelle dans une position telle que les Canadiens peuvent se permettre d'imposer des conditions plus sélectives à l'entrée au Canada des capitaux étrangers.

C'est dans l'optique de cette volonté bien arrêtée qu'il faut comprendre la nouvelle politique du Canada à l'égard de la prise en main des entreprises commerciales canadiennes par l'étranger. Le Canada est un pays en croissance qui a besoin d'un apport de capitaux pour la mise en valeur de toutes ses possibilités. Ce besoin se fait sentir dans tout le pays et il est particulièrement aigu dans les provinces maritimes et la moitié orientale de la Province de Québec. Une fois adoptée, la nouvelle législation n'entravera pas le libre afflux de capitaux dans les régions et les industries qui en sont assoiffées. Elle pourra cependant empêcher la prise de contrôle d'entreprises canadiennes existantes et viables.

Près de 17% de l'afflux de capitaux annuel net sert à acheter des entreprises mises en vente plutôt qu'à mettre sur pied de nouvelles industries ou à créer de nouveaux éléments dans les industries existantes. Ce type d'afflux de capitaux peut ou non servir les intérêts du Canada. La nouvelle législation a pour but de faire en sorte qu'il les serve.